Mise en ligne : 9 novembre 2015.
Dernière modification : 12 juillet 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE D'EXPORTATION D'EXTRÊME-ORIENT
CEDEO, Paris, Hanoï
(1914-1930)

François LYARD, fondateur

Né le 4 juillet 1874 à Saint-Denis-en-Bugey (Ain).
Arrivé en Indochine en 1901,
directeur de la Société indochinoise d'électricité,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Indoch._d'electricite.pdf
entrepreneur à Haïphong,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Francois_Lyard-Haiphong.pdf
membre pendant cinq ans de la CCI et du conseil municipal de ce port,
exploitant forestier dans la vallée du Song-Ky, derrière le Dông-Triêu,
concessionnaire minier (1913-1925),
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/François_Lyard_mines.pdf
il obtient le monopole des exportations de sel le 1er avril 1914,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Lyard-Monopole_export_sel.pdf
fonde, quelques jours plus tard, la Cie d'exportation d'Extrême-Orient,
puis participe de 1927 à la fondation des Caoutchoucs de Chamcar-Lœu (Cambodge)
avec rang d'administrateur délégué
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chamcar-Lœu.pdf
Chevalier de la Légion d'honneur (1923)

Marié le 31 décembre 1913, à Hanoï, avec Marie-Rosine-Valentine Simond.
Faire-part de décès : *Le Petit Dauphinois*, 12 février 1933.

COMPAGNIE D'EXPORTATION D'EXTRÊME-ORIENT

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 49)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 47)

Siège social : Paris
Hanoi, 14, rue de la Chaux
M. Maurice WEIL [1] [administrateur délégué de la Cie industrielle du Tonkin, 26, bd Gambetta, Hanoï].

CONSTITUTION

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 2 février 1917)

---

[1] Moïse dit Maurice Weil (Reichshoffen, 1881-Marseille, 1958) : conseiller du commerce extérieur (1927), chevalier de la Légion d'honneur (1931).

Cie d'Exportation d'Extrême-Orient. — Cap. 125.000 fr. en 250 act. de 500 fr. avec 200 parts de fondateur, toutes attribuées à MM. F. Lyard et M. de la Roche. Siège, 11, r. de la Chaux. Hanoï. Conseil : MM. F. Lyard, M. de la Roche et C. Morice [2]. Statuts chez Me Locquet-Duquesne (Hanoï) : extrait dans *Affiches parisiennes*, 23 janv. 1917.

———————————

Électeurs CCI Hanoï
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1919, p. 964)

Bazin [3], administrateur délégué de la Cie d'exportation d'Extrême-Orient

———————————

CIE D'EXPORTATION D'EXTRÊME-ORIENT
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 52)

Siège social : Paris, 43, bd Haussmann.
Siège d'exploitation : Hanoï, 14, rue de la Chaux.
MM. François LYARD, administrateur délégué.
Alfred BAZIN, directeur.
Henri BELLONNET [4], sous-directeur.

———————————

(*Bulletin économique de l'Indochine*, janvier 1920)

.....
Vers la fin de 1917, la maison F. Lyard, de Hanoï, s'était efforcée d'affréter ou d'acheter, en Hainan, de fortes jonques pour les utiliser sur les côtes d'Indochine.

Mais les conditions proposées par les propriétaires de telles jonques ne semblent pas avoir retenu l'attention de l'entreprise tonkinoise.

.....

———————————

CONSTITUTION
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 31 mars 1921)

Cie d'exportation d'Extrême-Orient. — Refonte des statuts de cette société, constituée à Hanoï, au capital originaire de 125.000 francs. Capital 1 million de francs divisé en 2.000 actions de 500 fr. Siège social à Paris, 43, boulevard Haussmann. Conseil d'administration : MM. Lyard, de la Roche et Morice. Statuts déposés chez Me Locquet-Duquesne, à Hanoï. — *Affiches Parisiennes*, 22 mars 1921.

———————————

[2] Constant Morice (1849-1918) :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Morice-Sontay.pdf

[3] Alfred Bazin : fondateur de l'Office général de main-d'œuvre indochinoise. Assassiné à Hanoï, le 9 février 1929. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/OGMIC.pdf

[4] Henri Bellonnet (1890-1962) : futur administrateur délégué de la Société commerciale d'importation et d'exportation du Tonkin à Hanoï :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Commerciale_Impex_Tonkin.pdf

AEC 1922-648 — Cie d'exportation d'Extrême-Orient [Cédeo], 43, bd Haussmann, PARIS (9e).

Capital. — Sté an., f. le 13 avril 1914, 1 million de fr. en 2.000 act.

Objet. — Import. d'Extrême-Orient de toutes matières premières et objets fabriqués : café, thé, vannerie, nattes, dentelles, cheveux, soie de porc, bourre de soie, chiendent, rotin, nacre, etc.

Imp. — Peaux de buffle et peaux de vachettes, cabas, sticklaque, badiane, benjoin, objets laqués et incrustés.

Conseil. — MM. François Lyard, Camille Lapeyre [5], Alfred Bazin.

———————

publicité
Compagnie d'exportation d'Extrême-Orient
(Société anonyme au capital de 1.000.000 francs)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 mars 1922)

Siège d'exploitation : Hanoï (Tonkin)
Siège social : Paris, 43, bd Haussmann
Matières premières et produits fabriqués d'Extrême-Orient

———————

Comité d'organisation de la Foire de Hanoï
Procès-verbal de la réunion du 15 mai 1922
(*L'Écho annamite*, 23 mai 1922)

BAZIN, directeur de la Cie d'exportation d'Extrême Orient.

Commission de la publicité
MM. Bazin, Duclaux, le Roy des Barres, Nguyen-dinh-Phuc et Sou-xuan-Hoan.

———————

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 janvier 1923)

Naissance. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir. l'heureuse venue au monde, le 9 janvier 1922, à 3 heures du matin, de Jean, fils de M. Roland de Heaulme de Boutsocq, de la Compagnie d'Exportation d'Extrême-Orient, et de Madame, née Guidon-Lavallée.

Nous adressons aux parents et aux grands parents nos sincères compliments et nos souhaits au bébé

———————

(*Bulletin de la Chambre de commerce de Hanoï*, 17 avril 1923)

---

[5] Camille Lapeyre (1866-1931) : docteur en médecine, ancien maire de Fontainebleau, futur président de l'Union financière franco-indochinoise. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Uffindo.pdf

Le Résident supérieur au Tonkin fit connaître à la Chambre qu'il intentionnait de proposer MM. BAZIN, directeur de la Compagnie d'exportation d'Extrême-Orient [CEDEO], et DUBOSQ, administrateur délégué de la Compagnie forestière du Tonkin, pour remplir les fonctions de conseillers du Commerce extérieur

———————

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française (lois et décrets)*, 16 août 1923)

EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE
Chevaliers

Lyard (François), directeur de la Compagnie d'exportation d'Extrême-Orient [CEDEO] ; 6 ans 11 mois de services militaires, 3 campagnes de guerre. Depuis 22 ans en Indochine; 15 ans de séjour consécutif dans la colonie. Par les travaux très importants qu'il a entrepris et menés à bien, a été un des plus utiles artisans de l'assainissement de la colonie et, par suite, de sa prospérité. A rempli pendant 5 ans, avec la plus haute distinction, les fonctions de conseiller municipal et de membre de la chambre de commerce de Haïphong. Services exceptionnels rendus comme membre du comité consultatif institué auprès du commissariat général de l'Indochine à l'exposition nationale coloniale de Marseille.

———————

À L'*OFFICIEL*
(*Les Annales coloniales*, 24 mars 1924)

Sont nommés conseillers honoraires du commerce extérieur de la France :

Tonkin

MM. Bazin (Alfred), négociant à Hanoï…

———————————

Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

COMPAGNIE D'EXPORTATION D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme au capital de 2.000.000 de fr.
divisé en 20.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 22 novembre 1924

Statuts déposés chez Me Plocque, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur : Lyard
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : Drouhin
Bréger Aîné & Cie - Paris

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1er février 1925)

M. Bazin, 35, bd Félix-Faure, à Hanoï, serait vendeur dans de bonnes conditions d'un lot important d'actions entièrement libérées, de la COMPAGNIE D'EXPORTATION D'EXTRÊME-ORIENT. Lui adresser toutes propositions à l'adresse ci-dessus.

N. D. L. R. — On nous a demandé pourquoi M. Bazin fait cette publicité dans les journaux. À quoi nous sommes autorisé à répondre : Dans le but de provoquer des offres, et en cas d'offres avantageuses, de vendre. Exactement la raison pour laquelle la maison Dubonnet offre au public son apéritif fameux — Ce qu'il y a de cocasse, c'est la question qui nous a été faite, et qui est typique de l'esprit encore très villageois du Tonkin. C'est jeune et çà ne sait pas. À Hongkong, à Changhai, on vend et on achète des actions comme une quelconque marchandise. À Saïgon, on commence à se rendre compte que des offres da ventes ou achats, même de gros paquets d'actions, ne cache absolument rien de déshonorant ni de machiavélique. Pourquoi vend-il ses actions dans l'affaire Y ? ! ! demande Tapcarton à ses partenaires au bridge, Pourquoi ? Je vous le demande ! Il y a anguille sous roche, croyez-moi.

Et l'opinion de Tapcarton a encore du poids dans notre village de Hanoï, dont pas mal d'habitants ont encore des affaires un peu la conception qu'on en avait à Fouilly-les-Oies, au temps de Louis-Philippe.

C'est la prédominance de cet esprit qui fait qu'il n'a pas encore pu être créé au Tonkin une Bourse des valeurs quelques peu actives, malgré les efforts des banques.

Le jour où le fait que Jean ou Jacques veut vendre ou acheter des actions ne soulèvera aucun commentaire, et où la vente sous le couvert d'un courtier gardant le secret quant à l'identité des parties offrantes ne causera plus la suspicion, ce jour-là, il y aura à Hanoï une Bourse normale des valeurs et des organes spéciaux ou une rubrique spéciale dans les journaux pour cette publicité.

———————————

(*Les Archives commerciales de la France*, 27 mai 1925)

Paris. — Modification. — Soc. dite Cie d'EXPORTATION d'EXTRÊME-ORIENT, C.E.D.E.O. 43, b. Haussmann. — Capital porté de 1.000.000 fr. à 2.000.000 fr. — 15 nov. 1924. — *Journal. spéc. des soc. par actions*.

———————————————————

1925 : ALFRED BAZIN S'IMPLIQUE DANS
LA SOCIÉTÉ DES PÊCHERIES ET NUOC-MAM DU TONKIN
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Pecheries_et_nuoc-mam.pdf

———————————————————

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 décembre 1925, p. 2)

Accident d'automobile — Le 20 courant. vers 15 heures, le nommé Lè-dinh Cam, âgé de 26 ans, aide-chauffeur au service de M. Bui-huy-Tin*, demeurant boulevard Gambetta, nº 14, passant à bicyclette à l'angle des vues des Pipes et des Chapeaux, est venu se jeter malencontreusement dans l'auto T. 2276 appartenant à M. Ergal, directeur de la Compagnie d'Exportation d'Extrême-Orient et conduite par son propriétaire : après pansement à l'hôpital, la victime, à qui paraît incomber la

responsabilité de l'accident, rejoignit son domicile n'ayant été que légèrement contusionnée. Une enquête ouverte.

———————

1927 : ALFRED BAZIN ET MAURICE WEIL FONDENT
L'OFFICE GÉNÉRAL DE MAIN-D'ŒUVRE INDOCHINOISE (OGMIC)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/OGMIC.pdf

———————

1927 (déc.) : FRANÇOIS LYARD, PRÉSIDENT DES ÉTABLISSEMENTS ET COMPTOIRS
Georges SAVOIE au CAMEROUN
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Ets_et_comptoirs_Savoie.pdf

———————

Notre carnet financier
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 décembre 1927)

La Compagnie d'exportation d'Extrême-Orient va faire coter ses 20.000 actions de 100 francs.

———————

COMPAGNIE D'EXPORTATION D'EXTRÊME-ORIENT
(*Le Journal des débats*, 10 février 1928)

L'assemblée extraordinaire du 8 février a autorisé le conseil à porter le capital de 2 à 10 millions, par tranches et aux époques que fixera le conseil.

———————

Tribunal de commerce
(*Les Annales coloniales*, 10 septembre 1928)

Voir ci-dessous : confirmation du jugement par la cour d'appel.

———————

Les employés de commerce engagés en France
(*L'Écho annamite*, 2 mars 1929)

Donnez vous la main, travailleurs cochinchinois et travailleurs français : on vous vole de la même façon,

Un intéressait jugement

M. Georges Roques fut engagé à Paris le 8 mai 1925 par M. Drouhin pour une durée de 3 ans, à l'effet de s'occuper en Indochine du commerce de dentelle. Il devait toucher une solde mensuelle de 250 p., un pourcentage de 2 %, avait droit en fin de contrat au passage de retour Hanoï-Paris pour lui et sa famille.

En cas de rupture de contrat, un dédit de 10.000 fr. devait lui être payé.

En cours de contrat, M. Drouhin cessa de faire passer les commandes par M. Georges Roques.

D'où procès.

M. Georges Roques s'adressant au tribunal civil de Hanoï demandait : 1° 10.000 francs de dédits ; 2° de cette somme les intérêts à 8 % l'an du jour de la demande en justice ; 3° 250 piastres par mois du 8 février 1926 au 8 octobre 1928 ; 4° le pourcentage à lui dû ; 5° son passage de retour et celui de sa famille.

M. Drouhin souleva l'incompétence du tribunal de Hanoï, faisant plaider que sa résidence étant à Paris, le contrat ayant été signé à Paris, c'était devant le tribunal de la Seine que devait être porté le différend.

Le tribunal débouta M. Drouhin de son exception d'incompétence, déclarant que M. Roques ayant été engagé pour servir en Indochine, que ses appointements ayant été fixés en piastres, le tribunal de Hanoï était compétent pour connaître du litige.

La cour d'appel a confirmé le jugement entrepris et condamné M. Drouhin aux dépens d'instance et d'appel.

(*Courrier saïgonnais*).

———————

Les colonies à la chambre des députés
Séance du 28 juin 1929
(*Journal officiel de la République frse. Débats parlementaires*, 28 juin 1929, p. 2324)
(*Le Colon français*, 10 août 1929)

Ernest Outrey. — Au Tonkin, un commerçant a voulu organiser, dans une province surpeuplée, des petits ateliers pour y former des brodeurs. Il a fait venir dans ces ateliers, comme apprentis, des petits garçons et des petites filles de dix, douze et quinze ans. Ces enfants gagnaient quatre cents par jour, c'est-à-dire quatre centièmes de piastre.

Eh bien, on a vu des hommes et des femmes adultes s'engager à quatre cents par jour dans ces ateliers pour gagner de quoi s'alimenter.

Ce commerçant est un colon bien connu au Tonkin, M. Lyard, qui pourra en témoigner au besoin.

———————————————————

DISSOLUTION
DÉTOURNEMENTS

COMPAGNIE D'EXPORTATION D'EXTREME-ORIENT
(*Les Annales coloniales*, 18 janvier 1930)

Cette société anonyme au capital de 2 millions, dont le siège était à Paris, 43, boulevard Haussmann, vient d'être dissoute, M. François Lyard a été nommé liquidateur.

———————————————————

Un fondé de pouvoir, pour masquer ses détournements, avait simulé une agression

———————

On l'avait découvert, mercredi soir, dans son bureau, boulevard Haussmann, bâillonné et ligoté, près du coffre-fort vide

———————

IL AVOUE ET EST ARRÊTÉ
(*Le Matin*, 19 septembre 1930)

M. Auguste Grand, garçon de bureau, chargé du nettoyage des bureaux de M. Lyard, administrateur de trois sociétés d'importation de produits extrêmes-orientaux, 43, boulevard Haussmann, actuellement en Indochine, découvrait. mercredi, vers 19 h. 30. le fondé de pouvoir de l'établissement, René Drouhin, 35 ans, 5, avenue Gallieni, à Bécon-les-Bruyères, ligoté et, bâillonné dans son bureau, près du coffre-fort ouvert et dans lequel manquait une somme de 195.000 francs.

……

———————————————————

Un fondé de pouvoir de société avait simulé un attentat

———————

On l'avait découvert ligoté près du coffre-fort ouvert qu'il avait charge de surveiller

****

IL MANQUAIT 195.000 FRANCS

****

Pendant vingt-quatre heures, il s'est prétendu victime d'une agression, puis il a avoué sa supercherie

****

IL VOLAIT POUR JOUER
(*Le Petit Parisien*, 19 septembre 1930)

Voici une sombre aventure, une dramatique histoire de brigands qui s'est terminée, comme tout bon mélodrame, par la confusion du coupable, démasqué, appréhendé et dont le châtiment ne tardera pas. Mais cette fois, chose incroyable, c'est la victime qui est arrêtée. Il est vrai qu'elle était la victime… imaginaire d'un attentat supposé et destiné à masquer ses détournements, on ne peut plus. réels et des plus importants.

Contons par le menu les épisodes de cette tragédie héroï-comique.

Le sourd qui entend

Au troisième étage de l'immeuble

……

installés les bureaux de la Compagnie d'exportation d'Extrême-Orient, qui groupe, sous la direction de M. Lyard, administrateur général, plusieurs sociétés s'occupant d'affaires commerciales coloniales.

Un homme de trente-cinq ans, M. René Drouhin, est le fondé de pouvoir de la Compagnie d'exportation d'Extrême-Orient. Depuis plusieurs années déjà, il tient cet emploi de confiance à la satisfaction de tous. Marié, père de trois jeunes fillettes respectivement âgées de huit, six et trois ans, M. Drouhin a son domicile personnel 5, avenue Gallieni. à Bécon-les-Bruyères, où sa famille mène une existence heureuse grâce aux 60.000 francs constituant son traitement annuel.

Mercredi, vers 19 heures, un garçon de bureau, M. Grand, pénétrant dans le cabinet de M. Drouhin pour y prendre le courrier et procéder à la fermeture des locaux, fut fort étonné de ne pas apercevoir le fondé de pouvoir.

M. Grand est sourd. Chose étonnante, il perçut des appels, des cris angoissés provenant d'un petit local — une ancienne cuisine — attenant au bureau. M. Grand s'y précipita. Il y découvrit, non sans émotion, M. Drouhin, étendu sur le parquet, les jambes entourées d'une ficelle et les mains liées sur la poitrine. Près du visage du fondé de pouvoir se trouvait un mouchoir imbibé d'éther.

En hâte, M. Grand délivra de ses liens M. Drouhin, qui, semblant faire un gros effort, hurla dans l'oreille du garçon de bureau :

— Merci, mon brave. Je n'en peux plus. Ils m'ont assailli et ont volé tout ce qu'il y avait dans le coffre-fort. Courez à la police !…

Et le fondé de pouvoir, épuisé, s'écroula dans un fauteuil vers lequel M. Grand l'avait conduit.

Le garçon alerta la concierge, Mme Trappier, qui se rendit immédiatement au commissariat de police, puis vint prodiguer ses soins à la victime.

Les hommes aux rasoirs

Bientôt, M. Trameçon, commissaire, et son secrétaire, M. Chain, qu'accompagnaient les inspecteurs Laguié et Robbequillet, se transportèrent dans les bureaux de la Compagnie d'exportations d'Extrême-Orient.

M. Drouhin, après s'être tamponné le visage à l'eau fraîche et après avoir réparé le désordre de sa chevelure, s'écria tout d'abord :

— Les bandits, ils ont brisé mes lunettes !

Près d'une chaise, on ramassa les lunettes du fondé de pouvoirs, veuves de leurs branches.

— Je ne puis parler sans lunettes, souffla M. Drouhin, tout en maintenant tant bien que mal devant ses yeux les lunettes disloquées.

Puis il fit au magistrat le récit suivant, entrecoupé de soupirs et de « pauses » fort bien réglées :

— Je me trouvai seul à mon bureau, vers 11 h. 30. Deux hommes, vêtus correctement, paraissant âgés de vingt-cinq trente ans, se présentaient, deux clients éventuels, pensai-je.

Le plus grand des personnages me dit :

— Nous sommes vendeurs d'une assez grande quantité de lames de rasoir et nous désirerions amorcer une affaire avec votre maison. Voici les échantillons.

En même temps, il exhiba un paquet contenant quelques douzaines de lames.

Je répondis que la compagnie ne s'occupait point d'affaires de ce genre. Le second individu insista et m'offrit quelques échantillons. Je refusai.

Les deux complices se consultèrent du regard et reprirent :

— Bien entendu, cela ne vous intéresse peut-être pas, mais vous devez avoir ici des employés, dans une pièce voisine, à qui cela pourrait être agréable.

Je répliquais, hélas imprudemment, qu'il n y avait personne, que moi seul pour assurer la garde des bureaux pendant l'absence de l'administrateur général, M. Lyard, actuellement loin de Paris. Cela parut Intéresser vivement les deux hommes qui se rapprochèrent.

« Voici mille francs »

Excédé par l'insistance des deux visiteurs et voulant me débarrasser d'eux, j'allais vers le coffre-fort placé dans un angle du bureau, je l'ouvris, y pris un billet de 1.000 francs, le tendis aux marchands de lames en leur disant :

— Tenez, voici 1.000 francs, si vous pouvez me faire la monnaie, je consens à vous acheter ce que vous voulez, mais c'est uniquement pour vous faire plaisir. Dépêchez-vous.

À ce moment, très certainement, les deux hommes aperçurent une liasse de billets de banque empilés dans le coffre. Ils firent le simulacre de fouiller leurs poches pour chercher de la monnaie, et alors je fus attaqué.

« Donne ton mouchoir ! »

L'un des malfaiteurs bondit sur moi, me prit à bras le corps, me poussa dans une petite cuisine située à l'extrémité de d'appartement. Surpris, effrayé, je n'osais pousser un cri afin de donner l'alarme.

Sans me faire aucun mal, il m'étendit sur le parquet, puis, tirant de sa poche une mince cordelette, il ligota mes pieds et mes mains. D'un ton qui n'admettait aucune réplique, il me dit :

— Donne ton mouchoir !

Comme je ne pouvais le faire, il s'empara de l'objet, y versa le contenu d'un flacon d'éther et me l'appliqua sur la bouche et le nez.

Presque aussitôt, je perdis l'usage de mes sens, non sans avoir entendu les deux hommes aller vers le coffre-fort.

Des heures se passèrent. Revenu de ma torpeur, mais ne sachant au juste ce qui se passait — mes agresseurs étaient peut-être encore là —, je n'osais bouger. Peu à peu, en peinant, je réussis à faire glisser le mouchoir qui m'obstruait la bouche et les narines.

Quand enfin je reconnus le pas de M. Grand, le garçon de bureau, pénétrant dans mon cabinet. J'étais sauvé. Avec énergie, je criai. Il vint me délivrer et me secourir.

J'ai pu constater qu'une somme de 195.000 francs en billets de banque a disparu du coffre-fort. Un autre coffre, renfermant près d'un million de titres, est intact.

Aveux

Ce récit fait sans hésitation et sans émotion apparente surprit quelque peu les enquêteurs. Ils posèrent plusieurs questions à M. Drouhin, qui, invoquant sa fatigue, éluda les réponses.

On procéda à diverses investigations dans les locaux. On constata que le mouchoir imbibé d'éther ne portait aucune souillure.

Et comme il était plus de minuit — l'heure du crime étant passée —, on remit au lendemain la suite de l'enquête. M. Drouhin rejoignait son domicile à Bécon-les-Bruyères.

Hier matin, revenu à Paris à la demande de M. Trameçon, il fut, à nouveau, longuement questionné. Les enquêteurs entendirent M. Grand, la concierge, divers voisins.

Au cours de l'après-midi, le fondé de pouvoir fut invité à reconstituer la scène de l'agression. Il se prêta de bonne grâce à cette mise en scène.

Puis, en veine de confidences, il conta qu'il ne se connaissait pas d'ennemis, qu'il avait reçu, il y a quelques mois, la visite de deux jeunes gens auxquels curieuse coïncidence, il avait acheté des lames de rasoir.

— Mais je vous rase avec tous ces détails! fit-il aux policiers.

— Pas du tout. Dites tout ce que vous croyez devoir dire afin de nous éclairer, rétorqua M. Trameçon.

Et M. Drouhin parla tant qu'il se contredit à plusieurs reprises. L'opinion des enquêteurs était faite.

À 20 heures, M. Drouhin fut « accompagné » à la police judiciaire, où M. Priollet, commissaire spécial, désirait le voir.

Quelques questions habilement posées eurent tôt fart de déconcerter le fondé de pouvoir, qui finit par avouer :

— Eh bien oui. J'ai menti ! J'ai monté toute cette histoire de brigands pour masquer les détournements commis par moi.

Depuis octobre je puisais dans la caisse qui m'était confiée par deux sociétés, dont la Compagnie d'exportation. À cette époque, ayant perdu une centaine de milliers de francs aux courses, j'eus l'idée d'aller tenter ma chance et de me « refaire » à Monte-Carlo. J'y jouais avec des alternances de gains et de pertes.

En août dernier, je perdis 70.000 francs puisés à nouveau dans la caisse. À cette même époque, un des administrateurs de la compagnie se trouvant aux colonies

m'ayant réclamé d'urgence une somme de 100.000 francs, je m'affolais. N'ayant plus l'argent disponible, je résolus de simuler une agression suivie de vol

Lundi et mardi derniers, j'étudiai mon plan et mercredi matin j'organisai la mise en scène que vous savez. Après avoir brisé les branches de mes lunettes, cassé mon stylographe, je répandis de l'éther sur mon mouchoir, je réussis à me ligoter au moyen d'une ficelle, puis je me laissai choir sur le parquet et attendis le premier visiteur. Il ne vint qu'à 19 heures. C'était mon garçon de bureau…

Promptement, M. Priollet tira le rideau sur le piteux scénario échafaudé par le fondé de pouvoir, aussi mauvais comédien que mauvais joueur, et envoya René Drouhin au dépôt.

Ce que dit Mme Drouhin

Alors qu'elle ignorait les aveux de son mari, Mme Drouhin nous avait déclaré hier :

— Vous me voyez encore toute bouleversée par ce qui s'est passé hier soir dans le bureau de mon mari. Il y a environ huit ans qu'il travaille dans cette maison et il a toute la confiance de ses chefs. Depuis quelque temps, il ne cessait de me confier qu'une des sociétés ne marchait pas selon le désir de ses dirigeants. Les affaires étalent très difficiles, et je ne vous cache pas que s'il n'avait témoigné une si grande amitié à son directeur, M. Lyard, mon mari aurait déjà cherché une autre situation. Il avait peur qu'un jour ou l'autre, il ne soit prié de laisser sa place.

Il y a trois jours, Il vint me chercher dans les Pyrénées, où j'étais en vacances avec mes trois jeunes fillettes, et, encore une fois, il m'exprima son désir de trouver autre chose.

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1931)

La Cour d'appel de Hanoi a élevé de 500 à 1.500 piastres les dommages-intérêts dus par la Société d'exportation en Extrême-Orient à M. Wing-Long qui n'a pas reçu une commande passée à la société.